



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0113

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRRL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Gersperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Ederly), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0113**

commission principale :

commune (s) : Lyon

objet : **Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRRL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le CRRL accueille 2 600 élèves. L'équipe pédagogique est composée de 250 enseignants, aux côtés desquels travaillent 60 agents administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon sur un site principal dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et dispose de plusieurs antennes.

Au sein du CRRL sont enseignés la musique (2 030 élèves), la danse (500 élèves) et l'art dramatique (70 élèves), de la découverte à la préprofessionnalisation. Le CRRL est fortement engagé auprès des structures culturelles et scolaires. Il conduit des actions de développement culturel et d'éducation artistique. Il combine un ancrage fort son territoire, où il cultive des collaborations fortes avec les acteurs culturels du territoire, et une ouverture sur le monde, à travers de multiples partenariats régionaux, nationaux et internationaux.

L'établissement, classé CRR, est géré par un syndicat mixte de gestion créé par la Ville de Lyon et le Département du Rhône.

Ce syndicat mixte de gestion a pour objet l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la promotion des activités du conservatoire, afin de dispenser un enseignement musical, chorégraphique et théâtral dans l'aire d'action qui lui est impartie. Il affecte les moyens nécessaires à cette mission et en contrôle la bonne utilisation. Il valide le projet d'établissement du conservatoire qui s'inscrit :

- en conformité avec la réglementation de l'État,
- en concordance avec le rôle que lui assigne le schéma départemental des enseignements artistiques au sein de son réseau d'écoles de musique,
- en relation avec les acteurs locaux et régionaux de l'enseignement artistique préprofessionnel,
- en partenariat avec les institutions d'enseignement artistique françaises et étrangères.

**II - Modalités de représentation**

Par arrêté n° 2016-02-26-42 du 26 février 2016, le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a pris acte du retrait du Département du Rhône et de l'adhésion de la Métropole de Lyon.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 12 délégués désignés par les collectivités membres du syndicat mixte :

- 2 membres de droit : l'Adjoint à la culture de la Ville de Lyon et le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant,
- 6 délégués de la Ville de Lyon, désignés selon les règles qui lui sont propres parmi les conseillers municipaux,
- 4 délégués de la Métropole, désignés selon les règles qui lui sont propres, parmi les conseillers métropolitains ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du syndicat mixte de gestion du CRRL :

Titulaires
1 – Richard MARION
2 – Corinne SUBAI
3 – Yves BEN ITAH
4 – Luc SEGUIN

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**